

## **PLATEFORME BIOPHYSIQUE ET BIOLOGIE STRUCTURALE (B2S)**

### **CHARTRE DES UTILISATEURS**

#### **PREAMBULE**

Cette chartre expose les obligations auxquelles sont tenus les utilisateurs de la plateforme B2S du Service Mutualisé de Plateformes (SMP) - Pôle BMS.

Il est préalablement défini qu'est considéré comme utilisateur :

- Toute personne (membre, collaborateur, académique ou industriel) faisant appel aux services de la plateforme.
- Tout intervenant ponctuel sur un instrument : privé, extérieur ou intérieur au service.
- Tout responsable d'enseignement utilisant un service.

#### **CHAPITRE 1 : CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME ET D'OUVERTURE DE PROJET**

La plateforme est ouverte à tous les utilisateurs (membres, académiques ou industriels) en France et à l'étranger.

L'ouverture d'un projet nécessite un accord préalable entre le responsable de la plateforme concernée et l'utilisateur afin de formaliser les objectifs du projet et les attentes et devoirs de chaque partie.

Pour chaque projet, l'utilisateur doit obligatoirement remplir une demande de prestation qui décrit les grandes lignes du projet. Cette demande doit être complétée par l'utilisateur ou si besoin par le personnel compétent de la plateforme.

La faisabilité du projet est évaluée par le responsable de la plateforme en analysant à la fois les contraintes technologiques et humaines. La plateforme se réserve ainsi le droit de refuser l'exécution d'un projet qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans des conditions techniquement satisfaisantes.

Suite à la réception de ce formulaire de prestation, un devis correspondant à la prestation demandée sera envoyé à l'utilisateur.

Avant le démarrage des prestations, l'utilisateur doit transmettre une copie du devis signé « bon pour accord », ainsi que le bon de commande correspondant à ce devis (aucune prestation ne pourra commencer sans réception préalable du bon de commande).

Ces documents sont à transmettre au responsable de la plateforme et au secrétariat de l'UMS ([ibslor-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ibslor-contact@univ-lorraine.fr)).

#### **CHAPITRE 2 : REGLEMENT FINANCIER ET FACTURATION**

Le bon de commande doit être libellé au nom du :

**Université de Lorraine**  
**Service Mutualisé de Plateformes IBSLor**  
**34, Cours Léopold**  
**54000 NANCY**

Pour information :

SIRET : 13001550600012

TVA intracommunautaire : FR24130015506

Une facture sera émise après la réalisation complète des prestations demandées.

Les tarifs de chaque plateforme sont mis à jour annuellement ou si nécessaire en cours d'année. Tout projet déjà engagé, pour lequel un bon de commande signé a été transmis, ne sera pas concerné par cette hausse de tarification.

### **CHAPITRE 3 : ECHANTILLONS BIOLOGIQUES**

Les échantillons biologiques sont la propriété de l'utilisateur. Pendant l'exécution du projet, les échantillons seront conservés par la plateforme et pourront être restitués à l'utilisateur sur demande et à ses frais. Dans le cas contraire, les échantillons biologiques seront détruits après la clôture du projet.

L'utilisateur s'engage à fournir au responsable de la plateforme et/ou de l'équipement toutes les informations sur leurs échantillons concernant les risques potentiels (pathogènes, cellules transgéniques, produits chimiques, radioactivité, ...) pour les manipulateurs et/ou le matériel. Le responsable se réserve le droit de ne pas autoriser une prestation si elle juge que les échantillons présentent des risques trop importants.

### **CHAPITRE 4 : MISE A DISPOSITION DES APPAREILS**

Les appareils de la plateforme B2S sont mis à disposition de l'utilisateur à l'exception de la RMN. L'utilisateur est (ou devient après formation par le responsable de l'appareil) autonome pour l'exécution de son projet. La manipulation des appareils non mis à disposition est limitée aux responsables des appareils et, le cas échéant, aux personnes compétentes dans la maîtrise de ce type de technique.

L'utilisateur se voit confier un système fragile. Il est donc responsable de la détérioration de ce système et s'engage à rembourser le montant des pertes occasionnées en cas de mauvaise utilisation ou de non-respect des consignes d'utilisation.

Tout utilisateur doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation et d'arrêt des appareils. Ces procédures sont affichées à proximité des instruments. Elles sont établies et modifiables uniquement par le personnel de la plateforme selon les spécifications des fournisseurs de matériel. Il est donc indispensable de suivre avec attention les modes opératoires des équipements. En cas de doute, demander au responsable de l'équipement.

L'accès est géré uniquement par le responsable de l'appareil qui assure sa préparation, la formation initiale de l'utilisateur si nécessaire, et la gestion du planning de réservation afin de satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs, il est donc impératif que les demandes de réservation soient émises le plus tôt possible.

Aucune annulation dans un délai inférieur à 2h avant la réservation, ne sera autorisée : la réservation sera alors facturée.

Heures d'ouverture du service : du Lundi au Vendredi de 8 h à 19 h.

En dehors de ces créneaux, une demande devra être faite auprès du responsable de la plateforme.

L'utilisateur est responsable de la sauvegarde et de l'archivage de leurs données.

### **CHAPITRE 5 : ENGAGEMENT DE LA PLATEFORME**

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par le Service Mutualisé de Plateformes (SMP) - Pôle BMS, la plateforme s'engage à satisfaire les besoins de ses utilisateurs par le développement actualisé de son savoir, le perfectionnement de ses équipements et l'amélioration continue de son organisation, ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

La plateforme vous garantit la maîtrise de vos projets par la qualité et la traçabilité des résultats qu'elle vous fournit. Elle s'engage auprès de ses utilisateurs à :

- Rendre des prestations de services de qualité.
- Former l'utilisateur afin qu'il soit autonome sur certains appareils mis à disposition (cf. chapitre 3).
- Fournir les consommables indispensables au bon fonctionnement des appareils.
- Informer l'utilisateur de tout dysfonctionnement de nature à impacter son projet.
- Répondre à toute réclamation d'un utilisateur.

## CHAPITRE 6 : REGLES D'HYGIENE & SECURITE

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de bonnes pratiques de laboratoire.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, il est primordial de respecter les règles suivantes :

- Ne pas manger ou boire dans les locaux.
- Porter une blouse et des gants si nécessaire.
- Respecter le tri sélectif réalisé au sein de la plateforme (déchets non contaminés, verre, déchets chimiques liquides, déchets biologiques ...)
- Respecter les consignes Hygiène et Sécurité affichés dans le Biopôle en cas d'évacuation des locaux notamment (alarme incendie, ...).

## CHAPITRE 7 : STOCKAGE ET CONSERVATION DES DONNEES

La plateforme s'engage à conserver les données obtenues pendant 12 mois après la clôture du projet.

## CHAPITRE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les données scientifiques obtenues pour les projets en mode « **prestation académique ou industriel** » sont la propriété exclusive du laboratoire de recherche et/ou de l'utilisateur qui mène l'expérimentation. Toute utilisation de ces données, au titre de la plateforme, ne pourra se faire qu'après accord explicite de l'utilisateur ou de son responsable.

Pour les projets menés en mode « **collaboratif** », la plateforme se réserve le droit d'exploiter les données techniques obtenues sur les échantillons contrôlés dans le but d'amélioration continue de ses services et de la qualité de ses prestations.

Chaque partie s'engage à ne pas publier, ni divulguer, les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du projet.

## CHAPITRE 9 : VALORISATION ET PUBLICATION DES TRAVAUX

Pour les projets menés en mode « **prestation académique ou industriel** », l'apport technologique ou technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement dans tout document utilisant les résultats obtenus sur la plateforme. « *We thank XX from the Biophysics and Structural Biology Core Facility of Service Mutualisé de Plateformes (SMP) - Pôle BMS. (Université de Lorraine-<http://umsibslor.univ-lorraine.fr>)* ».

Pour tout travail effectué en mode « **collaboratif** », l'utilisateur s'engage à associer la ou les personne(s) de la plateforme impliquée(s) dans le projet en tant que co-auteur(s) des publications/communications utilisant les résultats obtenus sur la plateforme.

Adresse à mentionner : « *Université de Lorraine, SMP, Biophysics and Structural Biology Core Facility, 54000 NANCY, France* ».

Une copie de la communication/publication (PDF) devra être envoyée par mail au Service Mutualisé de Plateformes (SMP) - Pôle BMS ([ibslor-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ibslor-contact@univ-lorraine.fr)) et au responsable de la plateforme concernée.

## **CHAPITRE 10 : ENQUETE DE SATISFACTION**

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par toutes les plateformes du Service Mutualisé de Plateformes (SMP) - Pôle BMS et dans un but d'amélioration continue, une enquête de satisfaction après envoi des résultats sera envoyée à chaque utilisateur pour chaque projet.

## **CHAPITRE 11 : ACCEPTATION DE LA CHARTE**

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'accès et de travail sur la plateforme, et plus largement les différentes règles énoncées dans cette charte. Toute personne ne respectant pas les engagements du présent document, ainsi que les protocoles en vigueur sur la plateforme ou toute autre recommandation concernant l'hygiène et la sécurité, peut se voir interdire l'accès à la plateforme par le responsable.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Le responsable de la plateforme/l'équipement  
(Nom, signature)

L'utilisateur  
(Mention « lu et approuvé », nom, signature)  
Lu et approuvé